

Secure Cyber – Famille

Aperçu des prestations

Prestations d'assurance en CHF

Protection juridique 20'000.–

Protection en cas d'atteintes à la personnalité sur Internet:

Elimination/suppression des contenus dommageables à la réputation 20'000.–

Suivi psychologique 3'000.–

Protection du compte en ligne 20'000.–

Protection des achats en ligne 20'000.–

Sauvetage et restauration des données 5'000.–

Prime en CHF ~~95.–~~ *85.50

*offre exclusive pour les membres des partenaires affinity d'Allianz Global Assistance



Protection juridique

- Prise en charge des prestations de protection juridique si la personne assurée est victime d'un délit informatique ou sur Internet ou d'une violation des droits d'auteur sur Internet en relation avec les sites Internet personnels et/ou les réseaux sociaux.
- Exercice du droit à l'exposé des faits contradictoires et/ou au retrait des présentations (image, son ou texte) sur Internet, si la personnalité de la personne assurée est directement affectée suite à un délit informatique ou sur Internet.



Protection en cas d'atteintes à la personnalité sur Internet

Assistance technique et psychologique:

- Mise en relation avec des spécialistes informatiques et prise en charge des coûts de l'élimination, de la suppression ou du refoulement (si possible) des contenus en ligne sur la personne assurée qui portent atteinte à sa réputation.
- Mise en relation avec des psychologues et prise en charge des coûts du suivi psychologique visant à surmonter la situation de stress traumatique vécue par la personne assurée du fait de l'atteinte à la réputation. Si la personne assurée se sent obligée de déménager suite à la survenance de l'événement assuré, les coûts du déménagement sont pris en charge.



Protection du compte en ligne

Couverture de préjudices pécuniaires dans les cas suivants:

- Accès illicite à un compte bancaire / postal privé suisse de la personne assurée
- Utilisation frauduleuse d'une carte de la personne assurée
- Utilisation frauduleuse d'un appareil mobile (p. ex. smartphone ou tablette) de la personne assurée causé par le vol en ligne de données d'accès personnelles de la personne assurée par des tiers

Global Assistance

Allianz

Secure Cyber – Famille

Remarques importantes

- Sous réserve de clauses contraires figurant dans les dispositions particulières relatives aux différentes assurances, l'assurance est valable dans le monde entier.
- Une assurance famille peut être souscrite à partir de deux personnes vivant dans le même ménage.
- Les montants de couverture s'entendent par événement. La prestation d'assurance «Sauvetage et restauration des données» est limitée à deux sinistres par année civile.
- Il n'y a pas de franchise.
- Conclusion possible uniquement pour les personnes ayant leur domicile permanent en Suisse.
- L'assurance est prolongée automatiquement, si elle n'est pas résiliée au moins trois mois avant son expiration.

Les conditions générales d'assurance s'appliquent. Vous trouverez le détail des risques et des prestations concrètement assurés ainsi que des exclusions ou des limitations de prestations dans les conditions générales d'assurance (CGA) sur www.allianz-assistance.ch/fr/aide-service/conditions-generales/.



Protection des achats en ligne

Dédommagement financier pour les objets destinés à un usage privé, qui ont été achetés par les personnes assurées sur Internet et qui:

- ont été endommagés ou perdus pendant l'envoi;
- n'ont pas été livrés ou seulement en partie par le vendeur;
- ont fait l'objet d'une fausse déclaration par le vendeur concernant l'état, la matière, la génération du produit, la marque;
- ne sont pas repris par le vendeur et dont le prix d'achat n'est pas remboursé à la personne assurée malgré le droit de restitution revenant à cette dernière;
- ont été endommagés ou perdus pendant le transport de retour.



Sauvetage et restauration des données

Prise en charge des coûts du sauvetage et de la restauration des données dans les cas suivants:

- Contamination d'un objet assuré par des virus ou malwares nuisibles
- Perte de données suite à un défaut ou à une détérioration physique d'un objet assuré